



MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

POUR NOUS JOINDRE :

BUREAU MUNICIPAL



Adresse : 819, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3979

Télécopieur : (819) 295-3032

Nos heures d'ouverture :

	AM	PM
Lundi au jeudi :	7h30 à 12h	12h45 à 16h
Vendredi :	8h à 12h	FERMÉ

Numéro d'urgence : (819) 996-3434

Note : À utiliser seulement sur les heures de fermeture du bureau municipal pour des urgences nécessitant une intervention immédiate

Courriels :

info@municipalite.champlain.qc.ca

mairie@municipalite.champlain.qc.ca

dg@municipalite.champlain.qc.ca

Site internet :

<http://www.municipalite.champlain.qc.ca>



@Municipalité De Champlain

Système d'alertes municipales :

<https://champlain.alertesmunicipales.com>

SERVICE D'URBANISME



Adresse : 819, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3979

Horaire : du lundi au mercredi
de 8h à 12h et 13h à 16h

Courriel : urbanisme@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE DES LOISIRS



Adresse : 961, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3166



@Loisirs Champlain

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE INCENDIE

*** À UTILISER UNIQUEMENT POUR OBTENIR UN
PERMIS POUR FEU À CIEL OUVERT***

Téléphone : (819) 691-5560

BIBLIOTHÈQUE



Adresse : 963, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 840-0407



@Biblio Champlain

Courriel : biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca

LE CHAMPLAINOIS

BULLETIN MUNICIPAL

— MAI 2021 —

CE BULLETIN CONTIENT :

LE MOT DU MAIRE.....	2
CONSEIL MUNICIPAL.....	3
ADMINISTRATION.....	5
URBANISME.....	6
VOIRIE.....	7
SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	7
LOISIRS.....	12
CULTURE.....	14
ENVIRONNEMENT.....	16
ACTIVITÉS ET INFORMATIONS RÉGIONALES.....	19
TABLE DES MARÉES DE CHAMPLAIN- MAI 2021.....	23
CALENDRIER MUNICIPAL.....	24

*Mai mois de
l'arbre !*

NE MANQUEZ PAS NOTRE
DISTRIBUTION GRATUITE
D'ARBRES LE 13 MAI PROCHAIN !
(VOIR PAGE 15)



**Drainage des
bornes
fontaines
du 10 au 12
mai
(voir page 7)**

DÉBUT DES TRAVAUX AU PARC MUNICIPAL



LE **PARC SERA FERMÉ**
POUR LA DURÉE DES TRAVAUX
LE **TERRAIN DE TENNIS** DEMEURE **OUVERT** !
(VOIR PAGE 13)



Le mot du maire

Champlainoises, Champlainois,

Route Ste-Marie

Après plusieurs années d'attente, la route Ste-Marie sera rénoverée en 2021. Le contrat a été attribué lors d'une séance extraordinaire le 26 avril et les travaux devraient se terminer au 31 août.

Au cours de la période des travaux, une signalisation appropriée sera installée et la circulation locale sera permise alors qu'un chemin alternatif sera suggéré aux autres conducteurs.

Demandes au ministère des Transports

Une première demande a été soumise au MTQ afin d'améliorer et/ou de suggérer des améliorations à apporter sur le Boulevard de la Visitation afin d'assurer une meilleure sécurité des piétons. Nous attendons un retour de la part du Ministère.

Une deuxième demande sera acheminée, cette fois, relativement à l'installation de la signalisation nécessaire pour un passage piétonnier sur la rue Notre-Dame (route 138) face au commerce « Achat Champlain ».

Radars pédagogiques

Les deux radars pédagogiques de la municipalité seront installés, un premier comme l'an dernier sur la Boulevard de la Visitation à l'entrée de la zone de 50 km/h.

Le deuxième sera installé du côté ouest de la municipalité près de l'entrée de la zone de 70 km/h, zone où nous pouvons constater certains excès.

Soyons vigilants et ces vitesses s'appliquent dans les deux sens de la voie.

Nettoyage des rues

Le printemps plus hâtif nous a incité à procéder au nettoyage des rues plus tôt et ainsi assurer une plus grande sécurité aux cyclistes qui peuvent utiliser cette bande nettoyée et moins la voie automobile.

« N'oublions pas, la voie se partage »

Remerciements aux bénévoles

Merci aux bénévoles qui se sont réunis pour nettoyer certaines emprises de route et fossés récoltant des objets divers laissés en bordure.

Guy Simon, maire

CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES DE NOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Guy Simon
Siège #1 : Sébastien Marchand
Siège #2 : Jocelyne Poirier
Siège #3 : Yvon Sauvageau
Siège #4 : Jean-Paul LeBlanc
Siège #5 : Mireille LeBlanc
Siège #6 : Claude Boisvert

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 mai	7 septembre
7 juin	4 octobre
12 juillet	15 novembre
2 août	6 décembre

La prochaine réunion se tiendra virtuellement. Vous pouvez soumettre vos questions par courriel à info@municipalite.champlain.qc.ca avant la rencontre et l'enregistrement audio de la rencontre sera rendu public sur le site Internet de la municipalité dans les jours suivants.

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021*

Résolution 2021-03-036

Le conseil accepte que la séance du 10 mars 2021 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolution 2021-03-037

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2021-03-038

La municipalité de Champlain accorde le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du Parc Optimiste de Champlain selon le plan préparé par madame Annie Grenon de la firme Grenon-Hogues Ass. à

Groupe Pelletier Entretien pour un montant de 147 698.79 \$ taxes incluses, soit la plus basse soumission conforme sur les sept propositions reçues.

Résolution 2021-03-039

La municipalité de Champlain accepte l'offre de Chemaction et fait l'acquisition de deux pompes doseuses pour un montant de 9 299.18 \$ taxes incluses conformément à la soumission datée du 9 février 2021 afin de remplacer deux pompes du système de traitement de l'eau potable.

Résolution 2021-03-040

L'assemblée est levée.

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021*

Résolution 2021-04-041

Le conseil accepte que la séance du 6 avril 2021 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolution 2021-04-042

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Note

Aucune question n'a été soumise.

Résolution 2021-04-043

Les procès-verbaux des assemblées du 1^{er} et du 10 mars 2021 sont adoptés tels que présentés.

Résolution 2021-04-044

Le conseil autorise le paiement des comptes à payer en date du 6 avril 2021 pour une somme n'excédant pas 264 788,09 \$.

Note

Monsieur Sébastien Marchand, président du CCU fait le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2021

Résolution 2021-04-045

Le conseil municipal accorde la dérogation demandée sur le lot 4 503 462 et autorise l'implantation d'un bâtiment à une distance de 7.66 m au lieu de 8 m de la limite avant de la propriété à la condition que toute nouvelle modification du bâtiment soit conforme à la réglementation.

*Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un résumé des résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux intégraux se retrouveront sur le site Internet de la municipalité lorsqu'adoptés.

Note

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier de la municipalité fait le dépôt du compte-rendu de la procédure de consultation sur les projets de règlements 2021-02 et 2021-03.

Résolution 2021-04-046

Le conseil municipal de Champlain adopte le deuxième projet de règlement 2021-02 visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour modifier la zone 216-I et créer les zones 215-I, 215-C. Il porte le numéro 2021-02.

Résolution 2021-04-047

Le conseil municipal adopte le règlement 2021-03 de modification du plan d'urbanisme 2009-02 visant à agrandir l'affectation industrielle au nord de l'autoroute 40.

Note

Avis de motion, est donné par monsieur Sébastien Marchand de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour autoriser des usages du groupe hébergement et restauration dans la zone 125-P.

Résolution 2021-04-048

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2021-04 visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour autoriser des usages du groupe hébergement et restauration dans la zone 125-P.

Note

Avis de motion, est donné par monsieur Yvon Sauvageau de la présentation pour adoption lors d'une prochaine assemblée de conseil, d'un règlement à visant exclure certaines zones à l'application du règlement.

Résolution 2021-04-049

La municipalité de Champlain autorise le secrétaire-trésorier à compléter les formulaires nécessaires et informe la CPTAQ de la conformité avec la réglementation municipale de la demande présentée par la RGMRM à la CPTAQ pour autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole des lots 4 505 403 et 4 504 120 du cadastre de la municipalité de Champlain.

Résolution 2021-04-050

La municipalité accorde le mandat de surveillance des travaux de réfection de la route Sainte-Marie décrits aux document « TRAVAUX SUR LA ROUTE SAINTE-MARIE DEVIS POUR SOUMISSION SEAO-2021-02 » publié sur le SEAO au service d'ingénierie de la FQM.

Résolution 2021-04-051

La municipalité de Champlain mandate la firme Grenon Hogue Associés pour la surveillance des travaux du Parc Optimiste de Champlain qui seront réalisés par Groupe Pelletier Entretien.

Résolution 2021-04-052

Considérant que la municipalité de Champlain a fait l'acquisition du lot 4 504 932, pour un montant de 1 \$, dans le cadre du «Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents» du gouvernement du Québec et que les propriétaires des terrains voisins adjacent au lot 4 504 932 proposent d'acquérir le terrain en le subdivisant en 5 parties, en contrepartie d'un montant symbolique de 1 \$ pour chacune des parties, la Municipalité de Champlain accepte de céder le lot aux propriétaires des terrains adjacents conditionnellement à ce que tous les frais afférents soient assumés par les acquéreurs.

Résolution 2021-04-053

Le conseil municipal autorise madame Jocelyne Poirier, conseillère à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice 2021 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

Résolution 2021-04-054

La Municipalité de Champlain autorise le passage et la prestation musicale de « L'orchestre d'hommes-orchestres, un collectif d'artiste du Québec » le 28 mai 2021.

Résolution 2021-04-055

La Municipalité de Champlain autorise le passage du Grand tour 2021 entre le 11 et 13 août 2021.

Résolution 2021-04-056

La municipalité de Champlain appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois, qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales et que l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Résolution 2021-04-057

L'assemblée est levée.

ADMINISTRATION

Comptes de taxes 2021



Rappel : Le deuxième versement des taxes municipales est dû pour le **1^{er} mai 2021**. Vous bénéficiez d'un délai de grâce de 7 jours sans intérêt.

Le bureau municipal est réouvert au public mais nous vous recommandons de privilégier les autres méthodes de paiements auxquelles vous avez été forcés d'adhérer au cours de la dernière année soit :

- les paiements par chèque(s) (envoi par la poste ou dépôt dans la chute extérieure devant le bureau municipal (819, rue Notre-Dame).
- les paiements de fournisseurs (Municipalité de Champlain – taxes) via votre institution financière (attention de ne pas utiliser Canton de Champlain qui se situe en Ontario) ;
 - Si nous ne faisons pas partie de la liste de fournisseurs de votre institution financière, vous pouvez nous contacter afin de procéder par virements bancaires.

IMPORTANT : Indiquez toujours votre numéro de matricule lors du paiement. Si vous avez plus d'un matricule à payer, assurez-vous de tous les mentionner lors du paiement ou faire des paiements séparés. Nous ne sommes pas responsables d'une mauvaise imputation à votre compte si cela n'est pas fait.

Élections municipales 2021

Le 7 novembre 2021 auront lieu les prochaines élections municipales. Les citoyennes et les citoyens seront invités à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de notre municipalité pour les quatre prochaines années.

Mise en candidature

Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élus ou encore inviter quelqu'un à le faire ?

Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de votre milieu. Des séances d'information abordant l'organisation municipale et le rôle des personnes élues sont offertes par le directeur général des élections du Québec pour vous aider à faire le saut.

Pour s'y inscrire, consultez le site <https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>

Des questions sur le rôle des personnes élues ou sur le processus de mise en candidature ?

1 844 844-8466
[jemepresente.gouv.qc.ca](https://www.jemepresente.gouv.qc.ca)

Recrutement

La municipalité recherche des personnes intéressées à travailler lors de l'élection du 7 novembre 2021 pour se constituer une banque de candidats.

Lorsqu'il y a une votation, chaque bureau de vote, le jour du scrutin et lors du vote par anticipation, nécessite la présence d'un Scrutateur, un secrétaire de bureau de vote et un préposé à l'information et au maintien de l'ordre.

Si vous désirez donner votre nom, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal par téléphone (819-295-3979) ou par courriel (info@municipalite.champlain.qc.ca).

URBANISME

AVIS PUBLIC - PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Avis public d'une procédure de consultation publique sur la modification du règlement de zonage #2009 - 03 de la Municipalité de Champlain

Avis public est donné de la tenue d'une procédure de consultation sur le premier projet de règlement de modification du règlement de zonage 2009-03 pour autoriser des usages du groupe hébergement et restauration dans la zone 125-P, adopté par le conseil lors de son assemblée du 6 avril 2021.

La consultation a pour but de recevoir et prendre connaissance des commentaires des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Ces personnes ou organismes peuvent soumettre leurs commentaires, jusqu'au 19 mai 2021, par courrier adressé au 819, Notre-Dame, Champlain, Qc., G0X 1C0 ou par courriel info@municipalite.champlain.qc.ca.

Le projet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Champlain http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/accueil_1.html. Il peut aussi être obtenu en présentant une demande au bureau municipal au téléphone (819) 295-3979 ou par courriel info@municipalite.champlain.qc.ca.

Le projet de règlement vise à autoriser, dans la zone 125-P les usages «Restaurant, casse-croûte et salle de réception inclus dans le sous-groupe «Restauration» du groupe «Hébergement et restauration» :

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 125

PUBLIQUE

Usages autorisés	Groupe	Sous-groupe	Spé- fique	Normes relatives au bâtiment principal		
Habitation				Marge avant minimale		7 m
Habitation unifamiliale				Marge avant maximale		
Habitation bifamiliale				Marge arrière minimale		6 m
Habitation multifamiliale	●			Marge latérale minimale		3 m
Habitation communautaire	●			Somme des marges latérales		
Maison mobile				Superficie minimale		
Nombre maximum de logements		16		Largeur minimale de la façade		
Commerce et service				Hauteur maximale		
Service professionnel et personnel				Nombre d'étages maximum		
Service et atelier artisanal				Normes relatives aux bâtiments accessoires		
Hébergement et restauration			note 1	Interdit dans la cour avant		
Vente au détail et service				Distance minimale de la ligne arrière		3 m
Automobile et transport				Distance minimale de la ligne latérale		3 m
Récréation et loisir				Superficie maximale - 1 bâtiment		
Camping et hébergement				Superficie maximale tous les bâtiments		
Récréation intérieure	●			Hauteur maximale		
Récréation extérieure	●			Nombre maximum de bâtiments		
Activité nautique				Coefficient d'emprise au sol maximum (tous les bâtiments)		
Industrie				Dispositions particulières		
Industrie				Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel	art. 8.4	
Entreposage et vente en gros				Milieu riverain	section 20	
Extraction						
Public et communautaire						
Institution	●					
Espace vert	●					
Matières résiduelles						
Transport et énergie						
Agricole et forestier						
Culture						
Élevage d'animaux						
Service agricole						
Agrotourisme						
Forêt						
			Autorisé			
Usages mixtes (article 4.10)			●			
Entreposage extérieur (article 11.2)						
Étalage extérieur (article 11.5)			●			
Note 1	Les usages 01. restaurant, café, terrasse, 02. casse-croûte et 03. salle de réception sont autorisés					

Municipalité de Champlain
Règlement de zonage - Annexe C

Donné à Champlain ce 3 mai 2021


Jean Houde, secrétaire-trésorier

VOIRIE

Drainage des bornes fontaines

Les employés aux travaux publics procéderont au rinçage des bornes fontaines, sauf avis contraire, du **10 au 13 mai 2021 de 21h à 7h** si les conditions météorologiques le permettent.

Cette opération est primordiale au maintien de la qualité de notre réseau de distribution d'eau potable. Le principe de l'opération est d'évacuer du réseau d'aqueduc les particules qui se sont formées sur les parois des conduites d'aqueduc. Durant les travaux, une baisse temporaire de la pression de l'eau pourrait survenir.



Ce rinçage occasionnera, en autres, le décollement de particules de fer dans les canalisations ce qui aura pour effet de colorer l'eau. En cas d'eau rougeâtre ou brouillée, nous vous conseillons de faire couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle reprenne son apparence normale. L'eau colorée ne représente aucun risque pour la santé.

Avant d'utiliser des appareils électroménagers, tels que la machine à laver ou le lave-vaisselle, assurez-vous que l'eau est incolore afin d'éviter de salir les vêtements ou la vaisselle. La municipalité ne se tient pas responsable des inconvénients.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Le 21 décembre 2020, le règlement 2020-RM-001 a été adopté par l'ensemble des territoires des municipalités de la MRC des Chenaux faisant partie de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la M.R.C., soit Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.

Ce règlement a pour objectif d'assurer une harmonisation et une application uniforme et efficiente de différentes règles de vie par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique.

Au fil des mois, nous publierons l'ensemble des chapitres de ce règlement dans cette section du Champlinois. Prenez note que le Chapitre 1 - Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives, le Chapitre 8 – Infractions, amendes et récidive et le Chapitre 9 – Entrée en vigueur ne seront cependant pas publiés pour alléger la lecture.

Pour consulter le règlement complet, vous êtes invités à le consulter sur le site Internet de la municipalité de Champlain (www.municipalite.champlain.qc.ca / Vie municipale / Règlements / Règlement 2020-RM-001 visant à harmoniser la sécurité publique et la protection des propriétés). Si vous désirez obtenir une copie papier complète, vous pouvez en faire la demande au bureau municipal.

CHAPITRE 3 – PAIX, BON ORDRE, SÉCURITÉ, BONNES MŒURS ET BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Suite....

Section 3.3 Dispositions relatives à la sécurité dans les endroits publics

3.3.1 Heure de la fin des activités dans les parcs

Toute activité dans les parcs de la Municipalité doit cesser à 23 H et ne pas reprendre avant 6 H, le jour suivant.

Nonobstant le premier alinéa, le conseil municipal peut permettre la tenue d'événements dans les parcs et les terrains de jeux en dehors des heures stipulées.

3.3.2 Fermeture d'un parc

La direction générale de la Municipalité ou l'agent de la paix peut, s'il le juge nécessaire pour des raisons de sécurité publique, interdire l'accès à un parc et fermer, au moyen de barrières, de lanternes ou de panneaux indicateurs une route, un sentier ou une piste cyclable dans un parc.

3.3.3 Interdiction de se trouver dans un parc

SQ AMENDE 100 \$

Il est interdit à toute personne de se trouver dans un parc en dehors des heures d'activité ou lorsque ce dernier est fermé.

Quiconque refuse d'obéir à l'ordre d'un agent de la paix de quitter les lieux d'un parc, alors qu'il n'est pas ouvert au public, contrevient au présent règlement.

3.3.4 Circulation dans les parcs

SQ AMENDE 150 \$

Il est interdit à toute personne de circuler à bord d'un véhicule dans un parc sauf pour accéder à une entrée charretière.

Cet article ne s'applique pas aux employés de la Municipalité, aux agents de la paix et aux véhicules d'urgence.

3.3.5 Interdictions diverses

SQ AMENDE 100 \$

Il est interdit à toute personne visitant ou fréquentant un parc :

- 1° De pêcher dans les étangs ou de s'y baigner, d'y faire boire ou baigner des animaux ou d'y jeter quoi que ce soit sans qu'il n'y soit disposé un affichage l'y autorisant ;
- 2° De promener des animaux, particulièrement des chiens, sans les tenir en laisse ;
- 3° De se tenir debout sur les bancs, de s'y coucher ou d'y occuper plus d'une place assise ;
- 4° D'y allumer des feux non autorisés en vertu du règlement relatif à la sécurité incendie ;
- 5° De vendre ou d'offrir en vente quoi que ce soit, sauf dans les endroits permis ;
- 6° De poser des enseignes, placards, affiches ou annonces à quelque fin que ce soit.

Section 3.4 Dispositions relatives à la décence et aux bonnes mœurs

3.4.1 Conduite indécente**SQ AMENDE 200 \$**

Il est interdit à toute personne de paraître dans un endroit public dans un habillement indécent, d'exposer son corps de façon indécente ou de commettre une action indécente.

3.4.2 Exhibition indécente**SQ AMENDE 200 \$**

Il est interdit à toute personne d'exposer à la vue du public, toute impression, image photo, gravure ou vidéo obscène ou toutes autres exhibitions indécentes.

3.4.3 Uriner ou déféquer**SQ AMENDE 100 \$**

Il est interdit à toute personne d'uriner ou de déféquer dans tout endroit public ou privé, sauf aux endroits aménagés à cette fin.

Section 3.5 Dispositions relatives aux comportements répréhensibles

3.5.1 Appel inutile**SQ AMENDE 300 \$**

Il est interdit à toute personne d'appeler la Municipalité, le Service de sécurité incendie, la Sûreté du Québec ou de composer le 9-1-1 ou d'interpeller un représentant ou un employé de ceux-ci sans justification légitime.

3.5.2 Dérangement sans motif d'un employé municipal**SQ AMENDE 300 \$**

Il est interdit à toute personne de déranger, d'appeler ou d'importuner un employé municipal en dehors des heures de travail sans justification légitime.

3.5.3 Entrave**SQ AMENDE 300 \$**

Il est interdit à toute personne d'entraver ou gêner un agent de la paix, un employé municipal ou un fonctionnaire désigné de la Municipalité, dans l'exercice de ses fonctions.

3.5.4 Refus d'obéissance**SQ AMENDE 300 \$**

Toute personne doit obéir ou obtempérer à un ordre d'un agent de la paix ou de tout fonctionnaire désigné de la Municipalité, dans l'exercice de ses fonctions.

3.5.5 Refus d'assistance**SQ AMENDE 300 \$**

Toute personne doit aider ou prêter assistance lorsque requis par un agent de la paix ou par un fonctionnaire désigné de la Municipalité, dans l'exercice de ses fonctions.

3.5.6 Refus de quitter un endroit**SQ AMENDE 300 \$**

Il est interdit de franchir ou de se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi par un agent de la paix ou un fonctionnaire désigné à l'aide d'une signalisation (ruban, indicateur, barrière, etc.) à moins d'y être expressément autorisé.

3.5.7 Incitation

SQ AMENDE 300 \$

Il est interdit à toute personne d'aider, d'inciter ou d'encourager une autre personne à commettre une infraction au présent règlement.

3.5.8 Injure

SQ AMENDE 300 \$

Lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions ou qu'ils sont interpellés à ce titre, il est interdit à toute personne de blasphémer ou d'insulter, d'injurier ou de molester un agent de la paix, un employé municipal ou un membre du conseil, ou de tenir à leur endroit des propos blessants, diffamatoires ou grossiers.

Il est également interdit à toute personne d'encourager ou d'inciter toute autre personne à injurier ou à tenir, à leur endroit, de tels propos.

CHAPITRE 4 - SYSTÈME D'ALARME

Section 4.1 Dispositions relatives au système d'alarme

4.1.1 Durée du signal sonore

SQ AMENDE 150 \$

Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou d'un tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre le signal sonore plus de vingt (20) minutes consécutives.

4.1.2 Interruption du signal sonore

SQ

Les agents de la paix sont autorisés à pénétrer dans tout lieu protégé par système d'alarme si personne ne s'y trouve, afin d'interrompre le signal sonore qui perdure depuis plus de vingt (20) minutes consécutives.

4.1.3 Frais engagés

La Municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur des frais engagés par celle-ci en cas de défectuosité, de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme ou de déclenchement non fondé, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément au présent règlement.

4.1.4 Infraction

SQ AMENDE 150 \$

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible d'une amende, tout déclenchement plus d'une (1) fois par période de douze (12) mois, pour cause de défectuosité ou pour de mauvais fonctionnements ou de déclenchements non fondés.

4.1.5 Présomption

SQ

Le déclenchement d'un système d'alarme est présumé, en l'absence de preuve contraire, être pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnements ou de déclenchements non-fondés lorsqu'aucune preuve ou trace d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constatée sur les lieux protégés lors de l'arrivée de l'agent de la paix ou du fonctionnaire désigné.

MA SÉCURITÉ: MA RESPONSABILITÉ!



Semaine de la sécurité civile

2 au 8 mai 2021

Plus d'autonomie, moins de soucis!

LOISIRS

🐰 Rallye de Pâques 🐰

🐰 Vous êtes plus de 40 familles ayant participé au rallye de Pâques que nous vous avons préparé pour le long week-end pascal!

Nous vous félicitons et vous remercions pour votre participation! Il était beau de vous voir circuler toute la fin de semaine dans nos rues le sourire au visage à la recherche des réponses! 😊



LES GRANDES GAGNANTES

🎉 Félicitations à Laurence, Camille et Léanne Sauvageau, nos grandes gagnantes du tirage au sort! 🎉 Elles ont reçu un beau panier bien rempli de chocolats de la chocolaterie Vénier Fines gourmandises gracieuseté de la Municipalité de Champlain! 🎉

📷 Voici quelques photos que certains d'entre vous nous ont fait parvenir :





Camp de jour 2021

Les résultats de notre recrutement

Nous sommes très heureux de vous annoncer que nous avons réussi à recruter 5 animateurs-animatrices pour notre camp de jour qui arrive à grand pas! Coconut (Laurie Patry) et Cuisto (Sabrina Lagrois) reviennent en force avec leur expérience et connaissances de nos façons de faire, de nos locaux et de plusieurs enfants de Champlain.

Se joindra à l'équipe d'animation, Ananas (Annakim Turcotte) qui était animatrice à temps partiel à Batiscan l'an dernier et qui désirait cette année avoir un travail à temps plein chez nous! Ayant fréquenté notre école primaire étant plus jeune, elle connaît bien notre municipalité, les terrains de l'école et du Centre du Tricentenaire.

Nous complétons finalement cette belle équipe avec deux résidents de Champlain qui sont très motivés et qui s'initieront aux plaisirs de l'animation pour une première année : M&M's (Alexis Rivard) et Étincelle (Maika Plourde).

Nous tenons à remercier toutes les autres personnes qui ont signifiés leur intérêt en nous faisant parvenir leur curriculum vitae, qui nous ont rencontrés en entrevue mais dont nous n'avons malheureusement pas pu retenir la candidature! Nous avons vu un bel engouement cette année de la part des jeunes pour se trouver un emploi.

D'autres nouvelles

Le recrutement de nos 5 animateurs-animatrices devrait faire en sorte que nous puissions accueillir les 55 enfants dont les parents nous ont signalé l'intérêt avant la date limite du 30 avril! Plus du double du nombre d'enfants inscrits l'été passé!

Bien que nous soyons encore sans nouvelle pour les mesures qui seront en vigueur cette année, nous nous fions actuellement sur l'expérience acquise depuis maintenant plus d'un an afin d'offrir un camp de jour conforme et sécuritaire pour tous.

Nous ferons parvenir par la poste le plus rapidement possible toute la documentation aux parents qui sont en attente de plus de détails et qui pourront officialiser l'inscription de leur(s) enfant(s).

Inscriptions

Si vous avez manqué nos publications des deux derniers mois et ne nous avez pas contacté avant la date limite, il sera toujours temps de le faire mais sachez que vous serez sur une liste d'attente afin de combler des désistements ou certains groupes non complets (selon des ratios officiels qui nous seront demandés pour chaque tranche d'âge). Pour ce faire, vous êtes invités à contacter Caroline Lemay aux coordonnées ci-dessous.



Caroline Lemay, service des loisirs

Téléphone : 819-295-3166

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

Messenger : @ Loisirs Champlain

Terrain de tennis

Notre terrain de tennis a été réouvert au cours du mois d'avril.

Le terrain est accessible à tout le monde gratuitement (aucune location de clé). Une feuille de réservation du terrain se trouve au terrain de tennis. Veuillez vous assurer que personne n'a réservé avant d'entreprendre une partie.

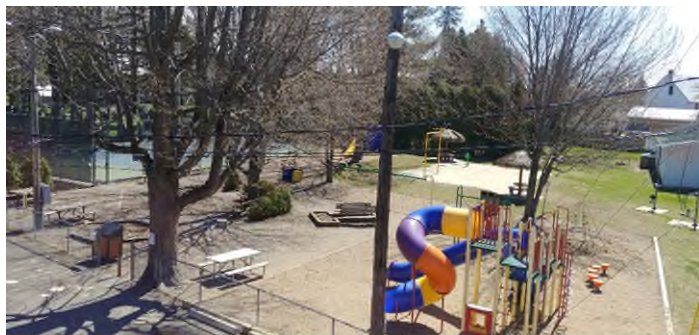
Vous devez avoir votre propre matériel et respecter les règles en vigueur liées à la COVID-19.



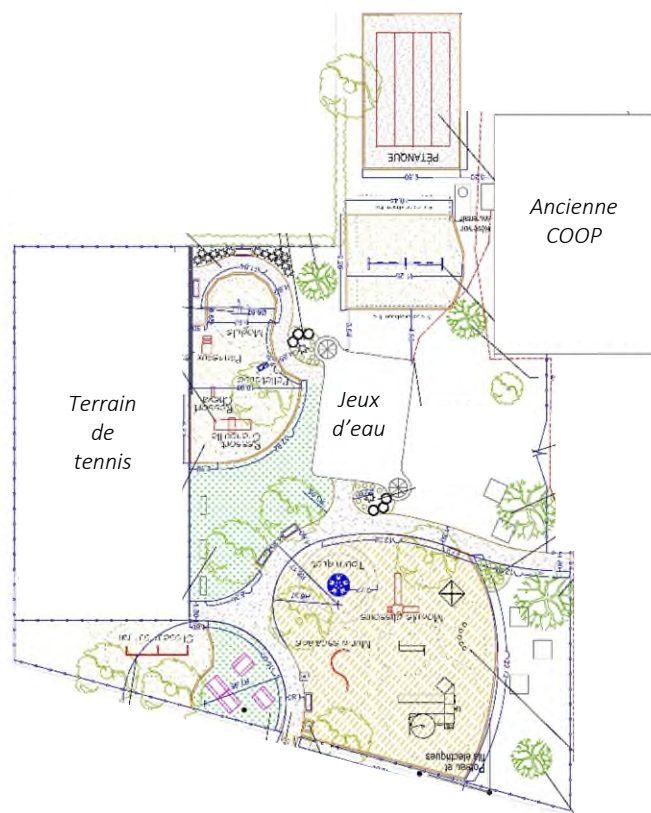
Travaux de réaménagement du Parc Optimiste

Veuillez prendre note que les travaux de réaménagement de notre parc municipal **débuteront d'ici la deuxième semaine de mai**. Les travaux seront terminés avant la Fête nationale du Québec, juste à temps pour le début du camp de jour 2021 et pour permettre l'ouverture des jeux d'eau pour l'été.

Parc actuel



Plan du nouveau parc

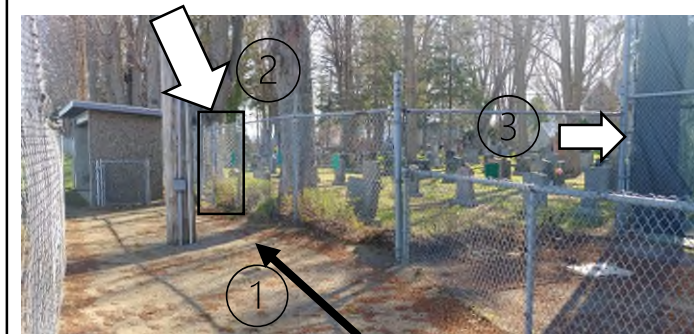


Le **parc sera FERMÉ** pour toute la durée des travaux.



Le **terrain de tennis** demeurera **OUVERT**.

Pour y accéder, vous devrez cependant passer par le cimetière ou encore suivre les flèches au Centre du Tricentenaire et passer derrière la cabane de balle.



Encore plus de classes de maternelle 4 ans!

Trois-Rivières, 15 avril 2021 – Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy désire informer les parents que trois autres écoles de son territoire accueilleront les tout-petits de 4 ans à la maternelle. En effet, de nouveaux groupes de maternelle 4 ans seront ouverts dans les écoles Madeleine-De Verchères, du Versant-de-la-Batiscan et des Champs-et-Marées. Les enfants de 4 ans du secteur des Chenaux pourront donc faire leurs premiers pas à l'école dès l'automne 2021 grâce à cette plus grande offre de service.

S'ils le désirent, les parents ayant inscrit leur enfant au programme Passe-Partout peuvent changer leur demande pour la maternelle 4 ans.

Procédure

En raison des consignes sanitaires en place, les parents doivent remplir le formulaire de préinscription directement sur le site Web du Centre au www.csduroy.qc.ca/prescolaire-et-primaire/inscription-prescolaire/. Par la suite, ils recevront, par courriel, un rendez-vous pour se présenter à l'école. Cette procédure permettra d'éviter toute file d'attente et de diminuer le nombre de contacts pour protéger les parents et les membres du personnel des écoles.

Admissibilité

Pour être admissibles, les enfants doivent avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2021. Lors de l'inscription, les documents essentiels à avoir sous la main sont :

- Le certificat de naissance (version originale en grand format);
- Deux preuves de résidence au choix : permis de conduire valide, relevé de compte de téléphone fixe, d'Hydro-Québec ou de taxes municipales.
- Élève né hors Canada : tous les documents originaux d'immigration (s'il y a lieu)

Des écoles aux couleurs de leur milieu

L'école publique assure un univers d'enseignement gratuit de très haute qualité, offrant différents services. Les écoles à projet particulier mettent l'accent sur des intérêts spécifiques tels que : les langues, les sports, l'éducation internationale, la musique, la pédagogie Freinet ou les arts du cirque. Qu'ils optent pour l'école de quartier ou l'école à vocation particulière, les parents pourront compter sur l'efficacité du personnel des services de garde.



ENVIRONNEMENT



DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES

Le bois, enraciné dans notre quotidien

Les membres du Comité d'environnement invitent la population à une distribution gratuite d'arbres qui aura lieu le **jeudi 13 mai prochain, de 17h à 19h au Centre du Tricentenaire de Champlain (961, rue Notre-Dame)** à l'extérieur en respectant les consignes sanitaires.

Vous avez envie de planter un arbre sur votre terrain, mais vous ne savez pas quelle espèce privilégier ?



Voici 5 aspects à considérer pour guider votre choix d'arbre.

1. ATTARDEZ-VOUS À L'USAGE DU SITE OÙ VOUS COMPTEZ PLANTER L'ARBRE
2. ESTIMEZ L'ESPACE LIBRE AUTOUR DE L'ARBRE
3. OBSERVEZ LES CONDITIONS D'ENSOLEILLEMENT
4. ÉVALUEZ LES CARACTÉRISTIQUES DU SOL
5. DEMANDEZ-VOUS CE DONT VOUS AVEZ VRAIMENT ENVIE

Votre arbre fera partie de votre quotidien. La forme de votre arbre, sa floraison printanière, sa production de fruits et de noix comestibles, sa longévité ainsi que sa couleur en automne sont des facteurs à considérer.

Souvenez-vous surtout que presque toutes les contraintes peuvent être surmontées... Il suffit de trouver la bonne espèce pour la bonne situation !

Pour des informations supplémentaires, contactez le bureau municipal au 819-295-3979.





Concours « Avril – mois de la terre »

Le mois dernier était le mois de la Terre. Via nos réseaux sociaux (Facebook : Municipalité De Champlain, Loisirs Champlain et partages sur le groupe privé « Gens de Champlain »), le comité environnement de la Municipalité a lancé le défi à la population de ramasser les déchets qu'ils trouvaient sur leur chemin. Ce défi s'est tenu du 12 au 30 avril.

Un réel mouvement d'entraide a été constaté. Ce sont plusieurs sacs de déchets qui ont été ramassés par des gens de tout âge ! Remercions toutes les personnes ayant participé ! Grâce à eux, nos fossés, bords de rues, espaces publics, etc. sont maintenant plus propres ! En effet, grâce à la communauté en moins de 2 semaines plusieurs secteurs de la Municipalité ont été nettoyés.

Les gens étaient invités à faire parvenir des photos d'eux en pleine action à la Municipalité afin de courir la chance de gagner des prix qui seront remis en mai. En voici d'ailleurs quelques-unes qui nous ont été envoyées :



Merci à tout ceux qui ont participé !

Nous encourageons tous et chacun à faire sa part tout au long de l'année et éviter que cette corvée soit d'une aussi grande ampleur à chaque année !

BACS ROULANTS OBLIGATOIRES

pour la collecte des matières recyclables (bacs bleus)

AVIS IMPORTANT

Saint-Étienne-des-Grès - La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) rappelle aux citoyens que l'utilisation des bacs roulants conformes est obligatoire. **À partir du 19 avril 2021**, les matières recyclables qui seront déposées à côté des bacs ne seront pas ramassées.

Ces mesures visent à :

- préserver la qualité des matières recyclables en les protégeant des intempéries ;
- faciliter les opérations de collecte ;
- éviter l'éparpillement des matières.

1 Aucune matière à côté du bac

2 Dégagement des bacs :

laisser un espace d'au moins 2 pieds
(largeur d'un bac) autour

3 Orientation du bac :

roues et poignées vers la résidence

4 Les couvercles doivent être fermés et dégagés

(rien sur les couvercles)

5 Bacs alignés en bordure de rue

la veille ou avant 6 h le matin de la collecte

L'entreprise de collecte qui fournit le service de collecte résidentielle peut utiliser des camions munis d'un bras mécanisé latéral pour la levée des bacs. C'est pourquoi il est demandé de placer vos bacs de manière à ce que les roues et les poignées soient orientées vers la résidence, ceci afin d'éviter des bris et de faciliter le travail mécanique du camion de collecte.



Surplus de matières !

Vous pouvez répartir le contenu sur plusieurs semaines, vous procurer un bac supplémentaire (maximum : 2 bacs par résidence, 6 bacs par commerce) ou utiliser les services des écocentres.



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

Renseignements, commentaires :
recyclage@rgmmr.com ou par téléphone : 819 373-3130

Merci de votre collaboration !

ACTIVITÉS ET INFORMATIONS RÉGIONALES



MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.

100, de la Fabrique, Ste-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0 Tel : 325-2120

Cafés-rencontres

9h30, de retour dans nos locaux

Lundi – St-Narcisse / Mercredi – La Pérade

10 et 12 mai : Du temps pour maman

17 et 19 mai : Les vacances

Garderie simultanée sur place.

Ateliers Les Escargots (en Zoom)

Atelier de stimulation au monde de l'écrit pour les enfants de 6-12 mois.

Apprenez à stimuler bébé autrement.

À petits pas vers l'école, inscription en cours

Afin de démystifier l'entrée à l'école de vos tout-petits, plusieurs thèmes, tels que le développement de l'enfant, les attentes de l'école et l'estime de soi, seront abordés. Pour les parents d'enfants de 3-4 ans.

Explore avec papa, tous les mois

Testez nos diverses activités scientifique et mécanique avec vos enfants.

Tous les papas participants se rendent éligibles au tirage mensuel.

Pour tous les détails, visitez la page Facebook Papa en action MRC des Chenaux.

**** NOUVEAU****

Encadrer sans culpabiliser

Début de 6 rencontres, en soirée, La Pérade

Pour les pères souhaitant discuter de l'encadrement et de la discipline à la maison.

Ludothèque

Venez voir notre tout nouvel aménagement et nos nouveautés.

Il y en a pour tous les âges et goûts.

Un lien Doodle est disponible sur notre page Facebook pour prendre rendez-vous.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lancement du site web visagesdelavallee.com Faire rayonner la valeur unique des visages de la Vallée-de-la-Batiscan

Saint-Stanislas-de-Champlain, le 16 avril 2021 – Alors que l’achat local est plus tendance que jamais, le regroupement citoyen Solution Locale Vallée de la Batiscan, en collaboration avec la SADC de la Vallée de la Batiscan, est heureux d’annoncer la mise en ligne du site web « Les Visages de la Vallée » qui permet d’identifier facilement les entreprises et organismes locaux, et pour certains, leurs points de vente près de chez soi.

En plus d’un blogue mettant en lumière le caractère unique des gens derrière l’entreprise par de multiples articles et vidéos, cette plateforme compte aujourd’hui un répertoire contenant plus de 70 fiches répertoriées par catégorie, par municipalité ou par type d’entreprise. Un moteur de recherche est également accessible pour cibler les produits et les commerces participants par mots-clefs.

Dans l’adversité, le milieu se mobilise pour promouvoir la valeur de l’achat local, avec une initiative concrète de sensibilisation des citoyens comme des entreprises à l’importance de soutenir les talents d’ici :

« La crise actuelle nous fait réfléchir à l’importance de consommer localement, de choisir les marchands, les entreprises de proximité, d’économie sociale et les organismes à but non lucratif qui sont à notre service et permettent à des hommes et des femmes de vivre de leur travail » affirme Sylvain Lemire, agent de développement à la SADC Vallée de la Batiscan.

Dès maintenant, les consommateurs peuvent se rendre au www.visagesdelavallee.com pour y découvrir les Visages qui font la fierté du territoire! L’invitation est également lancée aux entreprises de la Vallée-de-la-Batiscan qui désirent y figurer. L’inscription est gratuite et une visibilité supplémentaire est offerte via la page Facebook [Les Visages de la Vallée](#).

- 30 -

Source : Marie-Pier Lemaire

LA VOISINE

Saint-Prospère-de-Champlain

819 698-3470



Canada

Développement économique Canada
pour les régions du Québec
appuie financièrement la SADC

SADC

Société
d’aide au développement
des collectivités
**DE LA VALLÉE
DE LA BATISCAN**

 ASSOCIATION des PERSONNES AIDANTES de la VALLÉE-DE-LA-BATISCAN COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390 POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457 info@aidantsvalleebatiscan.org 🌐 www.aidantsvalleebatiscan.org	SERVICES OFFERTS Formations Conférences Écoute Café-jasette Référence et information Activités diverses Répit à domicile
PROGRAMMATION DE MAI 2021	
Aider sans s'épuiser : Le choix Cet atelier d'information et d'échange permettra aux proches aidants de constater que ce n'est pas toujours un choix de devenir aidant, mais que l'on peut faire des choix sur l'aide que l'on apporte.	Jeudi le 13 mai de 13 h 15 à 15 h 00 inscriptionsaidants@hotmail.com pour avoir le lien 
<u>Café-jeux</u> Dans le confort de votre foyer, venez échanger avec d'autres proches aidants et faire des jeux avec notre intervenante. On vous attend !	Mardi le 25 mai de 13 h 15 à 15 h inscriptionsaidants@hotmail.com pour avoir le lien 
<u>LOIN DES YEUX PRÈS DU CŒUR</u> Groupe de soutien et d'échange pour les proches de personnes hébergées 7 thèmes seront abordés : 1. Mon histoire 2. Mon proche et moi 3. Ma relation avec le personnel 4. Lorsque les émotions s'en mêlent... 5. La grande réorganisation 6. Les deuils et moi 7. Mon réseau de soutien	Les rencontres ont lieu : 3-10-17-24-31 mai et le 7-14 juin 2021 à 13h15 À St-Luc-de-Vincennes Places limitées, masques obligatoires * Ce groupe sera offert à Sainte-Thècle à l'automne également.  POUR LES PROCHES AIDANTS Vous êtes là pour eux, nous sommes là pour vous.
Il est OBLIGATOIRE de s'inscrire ! Au plaisir de vous y voir! # 819 840-0457 (St-Luc) ou 418 289-1390 (Ste-Thècle)	



La **SAMBBA** vous invite à son

Concours photos 2021

Tous à l'eau

Cette année, montrez-nous en quoi l'eau vous amuse!

2 gagnants seront choisis par le public.

Le vote se déroulera sur notre page Facebook du 3 au 10 juillet.

Le dévoilement des gagnants aura lieu le 14 juillet!



Faites-nous parvenir vos photos prises sur
le territoire Batiscan-Champlain dès maintenant!

Via notre site Internet: <http://sambba.qc.ca/moisdeleau/>
ou à l'adresse courriel: info@sambba.qc.ca

À gagner

- ✓ Une copie de votre photo imprimée sur acrylique
- ✓ Un panier-cadeau contenant des produits du territoire de la SAMBBA
- ✓ La location gratuite d'un canot pour une demi-journée de plaisir sur la rivière Batiscan (gracieuseté d'Exit Nature).

Les photos gagnantes seront également exposées à la SAMBBA.

Pour plus de détails consultez notre site Internet.



Dans le cadre du Mois de l'eau, plusieurs autres activités seront au programme en juin!

Restez à l'affût afin de ne rien manquer! C'est un rendez-vous!!!

www.facebook.com/SAMBBA.OBVBatiscanChamplain

Pour toute information, consultez <http://sambba.qc.ca/moisdeleau/>

ou contactez Marie-Claude Caron-Larose au 418 362-3202, poste 201



preau mouvoir
seau vegarder
preautéger

moisdeleau.org

#moisdeleau

TABLE DES MARÉES DE CHAMPLAIN – MAI 2021

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	01 : 21	2.4	11	06 : 30	1.8	21	02 : 00	1.5
	09 : 27	2.0		10 : 12	2.3		05 : 57	1.8
	13 : 03	2.6		19 : 21	1.8		14 : 00	1.5
SA	22 : 48	2.0	MA	22 : 54	2.1	VE	17 : 57	1.9
2	02 : 21	2.3	12	07 : 00	1.8	22	02 : 54	1.5
	10 : 12	2.0		10 : 42	2.3		06 : 45	1.8
	14 : 03	2.5		19 : 57	1.8		15 : 12	1.5
DI	23 : 51	2.0	ME	23 : 27	2.1	SA	18 : 57	1.9
3	03 : 30	2.2	13	07 : 30	1.7	23	03 : 45	1.5
	11 : 09	1.9		11 : 09	2.3		07 : 27	2.0
	15 : 15	2.3		20 : 33	1.8		16 : 21	1.5
LU			JE			DI	19 : 54	2.0
4	00 : 57	1.9	14	00 : 03	2.1	24	04 : 33	1.5
	04 : 48	2.1		07 : 57	1.7		08 : 06	2.1
	12 : 24	1.8		11 : 36	2.3		17 : 21	1.6
MA	16 : 42	2.2	VE	21 : 03	1.8	LU	20 : 51	2.1
5	02 : 03	1.8	15	00 : 33	2.1	25	05 : 18	1.6
	06 : 09	2.0		08 : 30	1.7		08 : 45	2.3
	13 : 48	1.8		12 : 09	2.3		18 : 18	1.7
ME	18 : 06	2.1	SA	21 : 39	1.7	MA	21 : 39	2.1
6	03 : 06	1.8	16	01 : 09	2.0	26	06 : 06	1.6
	07 : 12	2.0		09 : 03	1.7		09 : 30	2.4
	15 : 06	1.7		12 : 42	2.2		19 : 12	1.7
JE	19 : 15	2.1	DI	22 : 18	1.7	ME	22 : 33	2.1
7	04 : 00	1.7	17	01 : 51	2.0	27	06 : 48	1.7
	08 : 00	2.1		09 : 36	1.6		10 : 15	2.5
	16 : 18	1.7		13 : 24	2.1		20 : 03	1.7
VE	20 : 12	2.1	LU	23 : 06	1.6	JE	23 : 21	2.1
8	04 : 48	1.7	18	02 : 42	1.9	28	07 : 36	1.7
	08 : 39	2.1		10 : 27	1.6		11 : 03	2.5
	17 : 15	1.8		14 : 24	2.0		20 : 54	1.7
SA	21 : 00	2.1	MA	14 : 24	2.0	VE		
9	05 : 27	1.8	19	00 : 03	1.6	29	00 : 12	2.1
	09 : 12	2.2		03 : 45	1.8		08 : 21	1.7
	18 : 00	1.8		11 : 30	1.5		11 : 51	2.4
DI	21 : 42	2.1	ME	15 : 33	1.9	SA	21 : 42	1.7
10	06 : 00	1.8	20	01 : 03	1.5	30	01 : 03	2.0
	09 : 42	2.3		04 : 54	1.7		09 : 06	1.6
	18 : 45	1.8		12 : 42	1.5		12 : 36	2.3
LU	22 : 18	2.1	JE	16 : 48	1.9	DI	22 : 30	1.7
*Heure normale de l'est						31	01 : 54	2.0
							09 : 57	1.6
							13 : 33	2.2
						LU	23 : 27	1.6

CALENDRIER MUNICIPAL – MAI 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						 1 Date d'échéance du 2 ^{ème} versement des taxes municipales (voir page 5)
2	 3	4	 5 **Les camions de collecte d'ordures recommencent à descendre dans les rues privées.	6	7	 8
Fermeture du parc municipal jusqu'en juin pour les travaux de réaménagement (voir page 13)						
9 Fête des mères 	 10	11	  12 **Les collectes de la récupération seront toujours les mercredis (depuis le 28 avril).	13	14	 15
Drainage des bornes fontaines (voir page 5)						
16	 17	18	 19	20	21	 22
23	24 Fête de la Reine Journée nationale des Patriotes Fermeture des édifices municipaux	25	 26 ** La collecte d'ordures se fera à toutes les semaines pour l'été.	27	28 Prestation musicale de « L'orchestre d'hommes-orchestres, un collectif d'artiste du Québec » (Voir page 4)	 29

Légende :



Assemblée du conseil municipal : 20h
(voir page 3)



Collecte des matières recyclables
Collecte des déchets domestiques



Bibliothèque (963, rue Notre-Dame)
Lundis et mercredi : 19h à 20h30
Samedi : 9h à 12h